

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 18 juillet 2012 relatif à l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Création et règles de composition du Conseil d'Orientation du Développement Durable

Le conseil d'administration approuve les dispositions relatives à la création et aux règles de composition du Conseil d'Orientation sur le Développement Durable (CODD) qui suivent.

Le Conseil d'orientation sur le Développement Durable est créé en vue de :

- Contribuer à l'élaboration du plan d'actions en faveur du Développement Durable en cohérence avec le contrat pluriannuel d'établissement et la stratégie nationale et européenne pour le développement durable,
- Assurer le suivi de son bon déploiement,
- Elaborer et suivre les indicateurs
- Instruire les dossiers pour présentation à la gouvernance en vue d'arbitrage sur les orientations universitaires.

La composition du CODD permet de rassembler les services et les vice-présidences concernés par les 3 champs du développement durable : social, économique et environnement.

Cette composition est la suivante :

- Le Président,
- La Vice-Présidente déléguée au développement durable (chef de projet)
- Les Vice-présidents CA, CEVU, CS, Patrimoine, Communication et étudiant, santé et sécurité au travail, à la vie étudiante
- Le Directeur général des services
- Les Doyens, et directeurs de composante
- Les direct(rices)eurs ou leur représentant de la :
 - Direction des affaires générales
 - Direction du Patrimoine Immobilier et de la logistique
 - Direction de l'audit interne
 - Direction du pilotage et du contrôle de gestion
 - Direction des Ressources Humaines
 - Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
 - Direction de la Recherche et de la valorisation
 - Direction des Relations Internationales
 - Direction de la communication
 - Direction du pilotage et du contrôle de gestion
 - Direction Hygiène, Sécurité et environnement
 - Direction opérationnel du système d'information
 - Direction Développement Durable
- Les direct(rices)eurs ou leur représentant du :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Service commun d'action sociale et culturelle (SCASC)- Service Universitaire de Formation tout au long de la vie (SUFA) |
|--|

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

